

OUTIL

CONNAITRE LES CONDITIONS D'ACCUEIL DE L'ÉTABLISSEMENT

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

L'objectif de cette fiche est de rassembler les outils pour répertorier les effectifs de l'établissement ou du groupe scolaire ainsi que les conditions d'accueil.

RECUEILLIR LES INFORMATIONS SUR L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

Des outils indirects

Afin de répertorier les informations relatives à un établissement scolaire, il est possible d'utiliser plusieurs outils :

- **l'annuaire du site de l'Éducation nationale**¹ sur lequel on peut trouver tous les établissements, le nombre d'élèves, la zone, le numéro de téléphone et les horaires de l'établissement,
- **le site de l'établissement scolaire** lorsqu'il existe pour voir un grand nombre d'informations pratiques,
- **le guide des établissements scolaires du site « Le Journal des Femmes »**² sur lequel il est possible d'avoir le type d'établissement, sa localisation, la zone scolaire, la présence d'une cantine, le numéro de téléphone, l'adresse mail, l'effectif de l'établissement... Il est possible d'avoir une approximation du nombre de classes en divisant par 25 l'effectif de l'établissement.

Les outils indirects sont utiles pour une première prise d'informations. Toutefois, **il est important de compléter cela avec les conditions d'accueil des élèves dans l'établissement, les activités périscolaires, la géolocalisation des familles...** Pour ce faire, il faut passer par des outils directs, c'est-à-dire rencontrer les acteurs de l'établissement scolaire.

1 - Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, page « Annuaire »

<https://www.education.gouv.fr/annuaire>

2 - Le Journal des Femmes, page « Guide des établissements scolaires »

<https://www.journaldesfemmes.fr/maman/ecole>

Les outils directs

Grâce aux outils directs, il est possible de recueillir des informations sur l'organisation générale de l'établissement comme :

- les horaires exacts d'accueil des élèves (matin, midi, soir),
- le nombre d'élèves qui vont à l'accueil du soir et du matin,
- le nombre d'élèves qui participent à l'étude/soutien scolaire,
- le nombre d'élèves qui participent à des activités périscolaires,
- le nombre d'élèves qui mangent ou ne mangent pas à la cantine,
- le jour de décharge de la direction (par exemple du directeur de l'école),
- ...

Cet ensemble de réponses peut être **apporté par les parents d'élèves, le directeur d'établissement et de manière générale par la commune.**

Certaines informations, comme les horaires des activités périscolaires, devront être récupérées **auprès du service éducation de la collectivité** (service « affaires scolaires », « enfance », etc.).